

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 mai 2024

---

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 3841

présenté par

Mme Pochon, Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,  
Mme Garin, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie,  
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et  
M. Thierry

-----

**ARTICLE 10**

Compléter l'alinéa 13 par la phrase suivante :

« Il présente obligatoirement l'offre d'accompagnement des organismes nationaux à vocation agricole et rurale. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi affirme l'intention d'accompagner tous les profils de porteurs de projet et de mieux prendre en compte la diversité des besoins. Alors que de plus en plus de candidats à l'installation souhaitent développer des projets d'agroécologie et d'agriculture biologique, il convient de créer les conditions pour que tous ces candidats aient accès à une information complète et un accompagnement en adéquation avec leur projet. Les organismes nationaux à vocation agricole et rurale ayant une expertise reconnue dans l'installation de porteurs de projet dits atypiques et non issus du milieu agricole, il convient de s'assurer que leur offre de formation soit bien présentée.